

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025 /

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	47
Présents :	32	- dont POUR :	47
Absents :	23	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	15	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	8		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-206	ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - Demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL 2026) pour le projet d'installation de la GTB (Gestion Technique des Bâtiments) dans les bâtiments communautaires : Médiathèque La Durance et Piscine Roudière
-------------	--

- Vu le *Code général des collectivités territoriales* ;
- Vu le *Code de la construction et de l'habitation*, notamment ses articles R. 174-22 à R.174-32 et R.185-2 ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi ELAN » ;
- Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire » ;
- Vu le décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur, dit « décret BACS » ;
- Vu le décret n° 2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2020 modifié par l'arrêté du 1^{er} août 2025 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire ;
- Vu la délibération du conseil syndical du SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue du 9 juin 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue ;
- Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat pour la période 2021-2026 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-143 en date du 21 septembre 2023 portant engagement dans la signature d'un Contrat d'Objectifs de Territoire (COT) avec l'ADEME ;
- Vu le Contrat d'Objectifs de Territoire (COT) signé avec l'ADEME le 14 juin 2024 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-101 en date du 15 février 2024 relative à la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu la circulaire du Préfet de Vaucluse du 17 octobre 2025 relative à l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2026 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.

Les secteurs des transports et du bâtiment comptent parmi les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre en France.

Dans la perspective de l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, le décret tertiaire du 23 juillet 2019 fixe, pour les bâtiments à usage tertiaire d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m², des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale, déclinés par paliers :

- - 40 % d'ici 2030 ;
- - 50 % d'ici 2040 ;
- - 60 % d'ici 2050 ;

par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019.

Le décret « BACS » du 20 juillet 2020 impose la mise en place, dans les bâtiments tertiaires, d'un système d'automatisation et de contrôle des installations techniques. Ce dispositif en vigueur depuis le 1er janvier 2025 pour les bâtiments dont le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, présente une puissance nominale supérieure à 290 kW, et au plus tard le 1er janvier 2027 pour ceux dont la puissance nominale est supérieure à 70 kW.

La réalisation des diagnostics énergétiques sur les bâtiments concernés par l'application des décrets « tertiaire » et « BACS » susvisés a mis en évidence la nécessité d'équiper les bâtiments de la Médiathèque La Durance et de la Piscine Roudière de systèmes dits GTB (Gestion Technique des Bâtiments) pour atteindre les objectifs de performance énergétique imposés.

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Le coût prévisionnel de ce projet (HT) s'élève à :

1) Médiathèque La Durance :		
- Honoraires d'un bureau d'études pour la conception et le suivi des travaux	8 600,00 € HT	
- Travaux	50 000,00 € HT	
2) Piscine couverte :		
- Honoraires d'un bureau d'études pour la conception et le suivi des travaux	8 600,00 € HT	
- Travaux	56 667,00 € HT	
Soit un total de :		123 867,00 € HT

Ce projet visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments communautaires, s'inscrit pleinement dans les objectifs du CRTE signé avec l'Etat en 2021, du PCAET approuvé en 2022 et du Contrat d'Objectifs de Territoire signé avec l'ADEME en 2024.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	Montant HT	%
ETAT (DSIL 2026)	61 933,50 €	50,00 %
AUTOFINANCEMENT LMV	61 933,50 €	50,00 %
TOTAL	123 867,00 €	100 %

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- SOLICITE la subvention de l'Etat (DSIL 2026) à hauteur de 61 933,50 € ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ledit dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Le Président,

Gérard DAUDET

